



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société SOGAD au Passage

Mercredi 30 mars 2016 – 9h30 – salle Haussmann

Liste des participants

- M. Jacques RANCHERE : Secrétaire Général – Président de la CSS
- M. Alain LE GOUIC : Direction Départementale des Territoires
- Mme Marion CLAVERIE : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- M. Thierry FERNANDES : Ut DREAL
- M. Olivier DUCHER : Ut DREAL
- M. Bertrand GIRARDI : Mairie d'Agen
- Mme Brigitte ROBERVAL : Mairie d'Agen
- Mme Anne LOUBRIAT : Mairie du Passage d'Agen
- M. Frédéric DUJARDIN : Mairie de Colayrac Saint Cirq
- M. Alain ZANARDO : SEPANLOG
- M. Jean-Philippe SYLVAIN : SOGAD
- M. Claude LEONARD : SOGAD
- M. Robert BUKVIC : SOGAD
- Mme Céline UNANUE : SOGAD
- M. Bastien CANOVAS : SOGAD

9h45 – M. le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Après un tour de table, il propose aux membres présents de former le bureau de la commission en désignant un représentant dans chaque collège.

- Collège administration de l'état : représenté par l'Ut DREAL.

- Collège élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés : représenté par Mme Anne LOUBRIAT.

- Collège des riverains et associations de protection de l'environnement : représenté par M. Alain ZANARDO de la SEPANLOG.

- Collège exploitants : représenté par M. Jean-Philippe SYLVAIN directeur de sites NOVERGIE.

- Collège salariés : représenté par M. Bastien CANOVAS délégué du personnel et CHSCT SOGAD.

M. le Président demande aux représentants de la société de commencer leur présentation aux

membres de la CSS.

M. SYLVAIN rappelle la finalité du site du Passage et présente le bilan 2014/2015.

M. GIRARDI demande si l'entreprise voisine ATEMAX utilise la totalité de la production de vapeur.

M. BUKVIC répond qu'ATEMAX est fermée le week-end et que par conséquent, elle n'utilise pas de vapeur.

M. GIRARDI demande pourquoi alors ne pas installer une turbine pour produire de l'électricité.

M. LEONARD répond que la rentabilité de cette solution n'est pas suffisante pour seulement 2 jours par semaine.

Mme LOUBRIAT indique que lors de la CSS d'ATEMAX, il avait été dit que cette société pouvait être autonome en énergie.

M. LEONARD confirme qu'ATEMAX préfère utiliser la vapeur saturée fournie par la SOGAD. Il ajoute que sur les 5 jours de fonctionnement, ATEMAX consomme toute la vapeur produite et que celle-ci ne couvre que 50 % de leur besoin.

M. ZANARDO demande s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter le réseau des clients de SOGAD pour palier ces 2 jours.

M. LEONARD indique que cela nécessiterait la mise en place d'un réseau de tuyauteries coûteux.

M. ZANARDO demande si la baisse des entrées ordures ménagères à une répercussion sur la PCI.

M. LEONARD confirme que l'évolution de la PCI est nulle.

M. DUJARDIN demande comment sont gérés les périodes de fortes production.

M. BUKVIC indique un taux de fonctionnement de 92 % sur 24 heures en dépit des arrêts techniques.

M. SYLVAIN ajoute que le fonctionnement est stable sur 24 heures.

Mme LOUBRIAT demande des précisions sur la qualité vapeur.

M. BUKVIC précise que la qualité vapeur c'est une chaleur optimale obtenue avec une eau ultra pure. Cela évite l'usure et la corrosion des chaudières. Il ajoute que l'eau consommée est l'eau de la ville qui est déminéralisée.

M. DUJARDIN demande comment les déchets entrants sont contrôlés.

M. BUKVIC indique que les déchets issus des ordures ménagères sont contrôlés visuellement dans les camions par le pontier et que les déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE) sont vidés dans une fosse et triés.

M. SYLVAIN ajoute que le passage des camions au pont bascule et sous le portique anti-radioactivité reste obligatoire.

M. BUKVIC revient sur la consommation d'eau qui est plus importante en 2015 suite à des

incidents de fonctionnement. Celle-ci devrait baisser en 2016.

Mme UNANUE présente la partie du rapport concernant la surveillance environnementale, notamment les rejets atmosphériques, les retombées au sol et rejets aqueux.

M. FERNANDES rappelle la mise en place de la directive IED et son application à l'usine SOGAD. Il confirme que les normes de rejets atmosphériques sont respectés mais regrette que 6 000 tonnes de mâchefers ne soient pas recyclées et dirigés vers le site de Montech en Tarn-et-Garonne.

Mme LOUBRIAT demande quelles sont ces différentes qualités de mâchefers.

M. FERNANDES explique que les mâchefers sont classés en 3 catégories dont certains sont faciles à valoriser en raison du faible taux de métaux contenu et d'autres nécessitent un traitement par maturation pour devenir valorisables. Les plus pollués vont directement en centres spécialisés (CET).

M. LEONARD ajoute que la création d'une plate-forme de maturation locale (mais pas sur site) est à l'étude, l'objectif étant une mise en service en 2018.

M. ZANARDO demande ce qu'il advient de l'énergie non valorisée.

M. BUKVIC indique que la vapeur est condensée et l'eau retournée à la bêche.

M. LEONARD ajoute qu'une étude est en cours avec l'Agglomération d'Agen de retraitement des déchets bois dans une chaudière biomasse avec l'objectif d'établir un schéma global de la filière pour fin juin.

M. ZANARDO demande quelle est l'origine de la baisse de 300 000 € du contrat signé pour 2 ans avec l'Agglo d'Agen.

M. LEONARD explique que cette rétrocession résulte d'un amortissement arrivé à terme sur des travaux initiés en 2000 pour une durée de 15 ans.

M. ZANARDO s'étonne de la faible baisse des quantités d'ordures ménagères traitées alors qu'un effort de tri sélectif est demandé aux citoyens.

M. LEONARD n'a pas de réponse à apporter. Il indique que les ordures ménagères sont facturées à la tonne et convient que l'équilibre économique de l'entreprise dépend des tonnages entrants.

M. le Président remercie les participants pour leurs interventions et clôture la séance.

10H50 – Clôture de la commission.

Agen, le 10 MAI 2016

Le Secrétaire Général
Président de la commission



Jacques RANCHERE

